91 la cgt TERITORIAUX DE DRAVEIL

COMMUNIQUÉ
DES TERRITORIAUX DE DRAVEIL
Le mardi 2 février 2021

"Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu"
Berthold Brecht

La **CGT des Territoriaux de la Ville de DRAVEIL** se félicite du jugement du tribunal administratif de Versailles en date du 7 décembre 2020 suite à leur recours contre la commune de DRAVEIL (91) dont le Maire est Georges TRON

Par une requête et un mémoire, enregistrés respectivement les 9 janvier et 4 mars 2019, le syndicat CGT des territoriaux de DRAVEIL, représenté par sa secrétaire générale, Delphine SETTI et son collègue Michel, tous deux élus CT :

1°) conteste la validité des opérations électorales de la commune de Draveil en date du 6 décembre 2018 en ce qui concerne les sièges occupés par le syndicat des autonomes de la fonction publique territoriale (SAFPT)

2°) demande au tribunal de proclamer l'attribution de deux sièges obtenus par le syndicat des autonomes de la fonction publique territoriale (SAFPT) au profit de la CGT des territoriaux de DRAVEIL ;

Fier-e-s de *lutter* !
Fier-e-s de de vous être *utile-s* !
Fier-e-s d'être à la cgt

En effet, malgré leur réclamation préalable au président du bureau de vote de la commune de Draveil en date du 12 décembre 2018, celui-ci avait rejeté la demande du syndicat.

Le syndicat n'a rien lâché et il vient de gagner !

L'élection des deux représentants de la liste du SAFPT aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 de la commune de Draveil est invalidée.

Les deux sièges mentionnés à l'article 1er sont attribués à la liste des territoriaux CGT de DRAVEIL.

Le syndicat CGT est donc le seul syndicat représentatif de la commune de DRAVEIL et a la totalité des sièges en CT et en CHSCT !

Delphine SETTI, Secrétaire générale CGT des territoriaux de Draveil
territoriauxcgt91210@gmail.com